

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 55 2019202003933

Session / zitting :

20192020 (SO)

20192020 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 12/06/2020

Auteur : SENESAEL Daniel

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
8 M. Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling M. Énergie, Environnement et Développement durable	83	17/07/2020

La pollution liée aux dispositifs sanitaires utilisés dans la lutte contre le COVID-19 (QO 6934C).

La crise liée au COVID-19 a favorisé l'augmentation de la production et de l'utilisation de dispositifs sanitaires à usage unique. Ces dispositifs - gants non-réutilisables, masques chirurgicaux, flacons de gel hydro-alcoolique - sont majoritairement composés de matières plastiques lesquelles, une fois rejetées dans l'environnement, constituent une source de pollution majeure. Certaines d'entre elles, comme le polypropylène, nécessitent plusieurs centaines d'années pour se dégrader dans des conditions naturelles.

De plus, les matières plastiques, une fois fragmentées dans les cours d'eau et les mers, libèrent diverses particules organiques susceptibles d'être absorbées par la faune et par la flore, de contaminer les réserves et les sources d'eau potables - notamment celles exploitées pour la vente d'eau en bouteille - et de se retrouver, in fine, ingérées par l'être humain. Plusieurs études ont démontré que l'accumulation de particules de plastique fragmenté - notamment de polypropylène - dans le corps humain peut entraîner des inflammations et des lésions cellulaires, la mort cellulaire et favoriser l'apparition d'un cancer.

Considérant que d'importantes quantités de micro-plastiques (environ 260 grammes) sont absorbées chaque année par l'être humain et qu'un grand nombre de produits de santé utilisés dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 se retrouvent rejetés dans la nature, le risque d'un impact de la pollution plastique sur la santé humaine semble aujourd'hui grandissant.

1. Quelle est votre position sur le sujet?
2. Envisagez-vous la mise en place de mesures visant à limiter le rejet des dispositifs sanitaires dans l'environnement?

**LA MINISTRE DE L'ENERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Réponse à la question parlementaire n° 83 du 12/06/2020 posée par monsieur
SENESAEL Daniel

Je suis entièrement d'accord avec vous sur l'importance des conséquences négatives des dépôts sauvages sur notre environnement. Comme vous le savez, la gestion des déchets est une compétence des Régions.

La problématique qui nous occupe montre un manque de civisme de certains citoyens mais également une utilisation quelques fois inappropriées de dispositifs à usage unique. De nombreuses innovations ont démontré qu'il était possible de concilier exigence sanitaire et réutilisation. La crise sanitaire qui nous frappe ne doit pas nous éloigner de la transition vers une économie circulaire que je soutiens depuis mon entrée en fonction.

DE MINISTER VAN ENERGIE, LEEFMILIEU EN DUURZAME ONTWIKKELING

Antwoord op parlementaire vraag nr. 83 van 12/06/2020 gesteld door de heer
SENESAEL Daniel

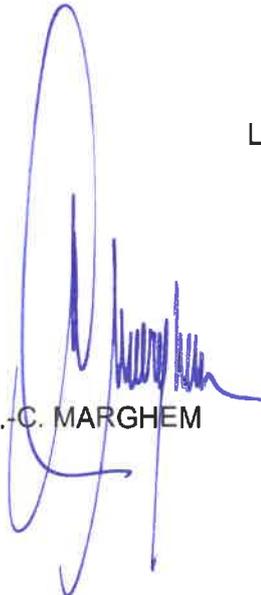
Ik ben het volledig met u eens over het belang van de gevolgen van illegaal
zwerfvuil op ons milieu. Zoals u weet, is het afvalbeheer een bevoegdheid van de
Gewesten.

Het probleem dat ons bezighoudt, toont een gebrek aan burgerzin bij sommige
burgers maar soms ook een ongepast gebruik van toestellen voor eenmalig gebruik.
Verschillende uitvindingen hebben aangetoond dat de mogelijkheid bestaat om
sanitaire vereisten en hergebruik met elkaar te verzoenen zijn.

De gezondheids crisis die ons treft, mag ons niet verwijderen van de overgang naar
een circulaire economie, die ik sinds mijn aantreden ondersteun.

De Minister,

La Ministre,



M.-C. MARGHEM